

	Ce qui est prévu dans cette loi	Ce qui n'est pas prévu dans cette loi
POUR	<ul style="list-style-type: none"> • Priorité au primaire • Création de 60000 postes • Le retour de la formation initiale dans les ESPE (qui délivreront également un master) • La formation continue des enseignants tout au long de leur carrière • Affirmation de la spécificité de l'école maternelle • Généralisation de l'accueil des moins de trois ans en maternelle • Ajout de la notion de culture commune • Recréation du conseil supérieur des programmes • Progressions de cycles (et non plus annuelles) et redéfinition des cycles (par décret à venir) • Suppression de l'obligation de rédaction d'un PPRE pour toute aide • La reconnaissance de l'importance de l'architecture scolaire dans la pédagogie 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ La modification des rythmes scolaires hebdomadaires ou annuels <ul style="list-style-type: none"> ○ <i>Le SNUipp-FSU revendique une alternance 7/2 pour les vacances ainsi qu'une semaine respectant le rythme des élèves ET la vie des enseignants (le mercredi après-midi sanctuarisé !)</i> ➤ Les mesures salariales nécessaires <ul style="list-style-type: none"> ○ <i>Le SNUipp-FSU revendique le rattrapage de la perte du pouvoir d'achat et une augmentation substantielle des professeurs des écoles</i> ➤ Les discussions autour des obligations de service des enseignants <ul style="list-style-type: none"> ○ <i>Le SNUipp-FSU revendique la mise en place de 23h d'enseignement par semaine pour aller vers les 18h/semaine des collègues du 2nd degré (grâce au « plus de maîtres que de classes »)</i> ➤ La mise en place des « Temps Pédagogiques Complémentaires » <ul style="list-style-type: none"> ○ <i>Le SNUipp-FSU revendique la suppression de l'aide personnalisée sous toutes ses formes (et le recrutement d'enseignants spécialisés)</i> ➤ La reconnaissance du travail invisible des enseignants <ul style="list-style-type: none"> ○ <i>Le SNUipp-FSU revendique une prise en compte des temps de concertations avec les collègues, de rencontres avec les parents, ...etc.</i> ➤ La mise en place du « plus de maîtres que de classes » <ul style="list-style-type: none"> ○ <i>Le SNUipp-FSU revendique la généralisation rapide de ce dispositif afin de résoudre de nombreux problèmes de l'école (travail en équipe, organisations pédagogiques plus pertinentes, réduction du temps de travail des enseignants, prise en compte du travail « hors la classe », ...</i>
CONTRE	<ul style="list-style-type: none"> • Créations de postes au détriment d'autres ministères • Oubli total des RASED • Maintien du socle commun et des programmes distincts • La mise en place d'un conseil école-collège, prélude à une école du socle refusée par la majorité des enseignants • Risques de sortir l'éducation artistique du cadre de l'école • Importance donnée à la formation à distance (pour les élèves et les personnels) • Risques de territorialisation de l'école via les projets éducatifs locaux 	
	<ul style="list-style-type: none"> • Introduction de l'éducation morale et civique • Obligation d'une langue vivante dès le CP 	

La délégation FSU au Conseil Supérieur de l'Éducation s'est donc prononcée **sur ce seul projet de loi** (en s'abstenant) et absolument pas sur toutes les discussions qui restent en suspens et qui seront mises en place (ou pas) en fonction, entre autre, de la mobilisation des collègues mais qui ne sont pas intégrées au projet de loi.

Quand une question est posée, il est du devoir d'une organisation syndicale sérieuse de répondre à cette seule question. Les points ne faisant pas partie du projet de loi sont toujours âprement discutés au niveau ministériel par les représentants du SNUipp-FSU et ne sauraient servir d'arguments pour rejeter un texte dont certains aspects sont directement issus des revendications du SNUipp-FSU.